

Congrès lorsqu'il veut obtenir telle ou telle loi. Ainsi, il demande un droit de 8c. la livre sur le beurre exporté aux Etats-Unis, et le Congrès très sagement lui donne la protection qu'il demande. Ces droits sont imposés à la demande des agriculteurs américains ou des cultivateurs australiens, et si cela est bon pour ceux-là, pourquoi ne le serait-il pas pour le cultivateur canadien? N'aimerait-il pas autant que le cultivateur américain ou australien à encaisser ces 3c. ou 4c. supplémentaires la livre? Les Etats-Unis et l'Australie font ce que leur demandent les intéressés dans différentes industries,—s'ils ne l'étaient pas, ils n'obtiendraient pas ce qu'ils demandent,—et je les approuve. Je dis les intéressés, car le Congrès des Etats-Unis et le parlement australien ne voteraient jamais des lois qui ne leur seraient pas demandées par les industries intéressées.

Je ne demande pas que l'on mette fin au traité australien. Je prétends que les Australiens ont droit aux avantages qu'ils doivent à la sagesse, au jugement et à l'habileté supérieurs de leurs hommes politiques dans la négociation de ce traité; mais d'autre part ne cessons de protester qu'après avoir remplacé les nôtres par quelqu'un en état de conclure un traité juste en tout. Je tiens beaucoup au commerce entre les diverses parties de l'empire, et je ne demanderai pas l'abrogation du traité simplement parce que certaines dispositions devraient être modifiées; et elles le seront bientôt si les honorables députés de la droite veulent seulement nous permettre de confier la direction des affaires à des hommes d'un bon jugement.

Il n'y a pas lieu de presser la révocation de ce traité pour cette raison: certaines industries y trouvent leur avantage. Ainsi, la pâte à papier et le papier, les conserves de poisson, les pièces de rechange pour automobiles, aussi je crois, et de même les automobiles probablement bénéficient sur le marché australien d'une préférence appréciable et tant mieux pour ces industries. Tant mieux si cela accroît un peu leurs profits et consolide ces établissements canadiens. Je ne dirai pas qu'il faut les frustrer de ces avantages parce que le traité n'est pas équitable sur d'autres points. Ce traité défectueux dans une certaine mesure est l'œuvre d'un groupe d'hommes; un autre groupe ayant meilleur jugement peut certainement corriger ces défauts et le rendre juste à tous égards.

Je vais lire deux télégrammes que j'ai reçus de compagnies de papier et de pâte à papier de la Colombie-Anglaise, province dont j'ai l'honneur d'être un des représentants. Elles protestent contre la perte des avantages dont

[M. Fraser.]

elles jouissent sous le régime de cette convention. Je connais bien la Powell River Pulp and Paper Company. Il n'en est aucune de mieux administrée. Elle traite bien ses employés et les méthodes les plus modernes sont appliquées. Les employés sont l'objet de tout le soin et de toute l'attention qu'ils peuvent désirer. D'un autre côté, ces employés, qui s'en rendent compte parfaitement, ont tout le respect possible pour leurs patrons. Voici la dépêche de cette compagnie:

En ce qui concerne l'amendement au discours du trône relatif à la convention avec l'Australie, nous vous ferons observer que, nous basant sur cette convention, nous dépensons à peu près 8 millions en agrandissements de notre usine dans l'espérance d'avoir notre part du commerce avec l'Australie, et que la révocation de ce pacte serait évidemment injuste, surtout si on n'en fait pas un essai convenable. Nous sommes convaincus qu'une enquête démontrerait que cette convention de commerce est un bien pour le pays.

L'autre télégramme est de la Pacific Mills Limited, que je connais fort peu, mais je n'ignore pas que c'est une compagnie sérieuse de papier et de pâte à papier. Mes observations au sujet de la Powell River Pulp and Paper Company s'appliquent à la Pacific Mills Limited. J'appelle l'attention de la Chambre sur ce télégramme:

Nous apprenons que M. Donald Sutherland, député, représentant les intérêts de l'industrie laitière, a l'intention de proposer un amendement au discours du trône censurant la convention de commerce avec l'Australie sous prétexte qu'elle est préjudiciable à cette industrie. Bien entendu, vous connaissez parfaitement cette convention et vous êtes en état de vous procurer les statistiques douanières des importations. Nous sommes certains que n'importe quelle enquête prouvera que le reproche n'est pas fondé. De plus, bien que la convention n'ait été en vigueur que depuis quatre mois, les avantages qui en découlent pour l'industrie du papier et pour le pays en général l'emportent tellement sur quelques désavantages qui pourraient exister que toute critique en ce moment nuirait beaucoup et à l'Australie et au Canada.

Ce télégramme exprime l'attitude de ces industriels au sujet de l'amendement dont la Chambre est saisie en ce qui concerne la convention de commerce avec l'Australie. Ils ont parfaitement le droit de s'exprimer avec toute l'énergie possible à cet égard. Il n'est que juste qu'ils surveillent leurs propres intérêts et on doit les féliciter de leur vigilance lorsque leurs privilèges sont menacés. En cela, ils ont toute ma sympathie. Qu'on n'aille pas croire un seul instant que je favorise l'abrogation de cette convention au détriment de l'industrie du papier et de la pâte à papier au Canada. Mais je leur poserai une question fort juste. Ils retirent quelque avantage de la convention dont la mise en vigueur leur assure un commerce assez profitable. Très bien, mais s'attendent-ils que les